

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 13 février 2025

n° 044-25 C

Objet : RD - Rapport sur la situation en matière de développement durable - Année 2024

- date de convocation le 07 février 2025
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi treize février à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Jacob-Bellecombette, salle La Jacobelle, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 53

Aillon-le-Jeune	Pascal Ginollin
Aillon-le-Vieux	Vincent Miguët
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Martine Lambert
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	James Hallay - Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévisse - Claudine Bonilla - Daniel Bouchet - Pierre Brun - Michel Camoz - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Sylvie Koska - Raphaële Mouric - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Benoît Perrotton - Claire Plateaux - Thierry Repentin - Farid Rezzak - Sara Rotelli
Cognin	Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Frédéric Bret - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	
Le Châtelard	
Le Noyer	
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	
Puygros	
Saint-Alban-Leyse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Valentin Hachet
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Philippe Marin
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

- conseillers excusés représentés par un suppléant : 2

Serge Tichkiewitch - Thierry Tournier

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 19

de Jimmy Bâabâa à Gaëtan Pauchet - de Anne-Marie Barouti à Michel Dyen - de Vincent Boulnois à Hervé Ferroud-Plattet - de Alain Caraco à Marie Bénévisse - de Jean-Pierre Casazza à Daniel Bouchet - de Corinne Charles à Franck Morat - de Pierre Duperier à Cécile Trahand - de Jean-Pierre Fressoz à Corine Wolff - de Alain Gaget à Luc Berthoud - de Philippe Gamen à Benoît Perrotton - de Sabrina Haerinck à Christelle Favetta-Sieyes - de Marie Perrier à Eric Delhommeau - de Jean-François Poitou à Christian Berthomier - de Walter Sartori à Aloïs Chassot - de Bruno Stellan à Brigitte Bochaton - de Alain Thieffinat à Martine Lambert - de Alexandra Turnar à Sylvie Koska - de Jean-Maurice Venturini à Jean-Marc Léoutre - de Philippe Vuillermet à Pierre Brun

- conseillers excusés : 10

Stéphane Bochet - Sophie Bourgade - Florence Bourgeois - Max Joly - Laïla Karoui - Luc Meunier - Marine Mithieux - Micheline Myard-Dalmaï - Alain Saurel Céline Vernaz

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Conseil communautaire du 13 février 2025

délibération n° 044-25 C

objet **RD - Rapport sur la situation en matière de développement durable - Année 2024**

Luc Berthoud, vice-président chargé de l'économie, de l'enseignement supérieur, de l'innovation, de la transition écologique et du développement durable, rappelle que le décret n° 2011-687 du 17 juin 2011 soumet les EPCI de plus de 50 000 habitants à la présentation, préalablement aux débats sur le projet de budget, d'un rapport sur la situation en matière de développement durable.

Le rapport doit permettre de rendre compte de la politique locale et de l'engagement de développement durable dans l'action locale. Il est structuré en plusieurs parties, consacrées aux pratiques et activités internes à la collectivité et aux politiques territoriales en matière de climat-air-énergie, et doit analyser les impacts de chacune des actions, politiques et programmes au regard des 5 finalités à poursuivre en matière de développement durable :

- lutter contre le changement climatique et protéger l'atmosphère,
- préserver la biodiversité et protéger les milieux et les ressources,
- permettre l'épanouissement de tous les êtres humains,
- assurer la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations,
- fonder des dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Le rapport en matière de développement durable de Grand Chambéry pour l'année 2024 est construit en 3 parties :

- Le PCAET, actions en matière de transition écologique et de développement durable à l'échelle du territoire : présentation de l'objectif et de la méthodologie de mise à jour du PCAET, suivi des indicateurs, synthèse de la mission d'Agate sur la vulnérabilité-adaptation du territoire et présentation de la stratégie du PCAET 2026/2031.
- Le Schéma directeur de transition énergétique 2022/2026, stratégie énergétique des activités de Grand Chambéry basée sur des actions de sobriété énergétique et de massification des productions d'énergies renouvelables : bilan annuel des indicateurs de consommation d'énergie, d'émissions de gaz à effet de serre et de production d'énergies renouvelables et présentation du bilan des émissions de gaz à effet de serre de Grand Chambéry (données 2023).
- Le Contrat de chaleur renouvelable 2022/2025, aide déléguée du fonds chaleur de l'ADEME pour massifier la production de chaleur renouvelable sur le territoire : présentation du bilan annuel et préfiguration du Contrat de chaleur renouvelable Savoie pour 2025/2029.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu l'article L. 2311-1-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 199-19 C du Conseil communautaire du 18 décembre 2019 portant approbation du Plan climat-air-énergie territorial de Grand Chambéry,

Vu la délibération n° 071-22 C du Conseil communautaire du 7 avril 2022 portant approbation du Schéma directeur de transition énergétique 2022/2026 de Grand Chambéry,

Vu la délibération n° 153-22 C du Conseil communautaire du 26 septembre 2022 portant approbation du Contrat de chaleur renouvelable 2022/2025 avec l'ADEME,

Vu l'avis de la commission économie, transition écologique et développement durable du 30 janvier 2025,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : de prendre acte du rapport sur la situation en matière de développement durable de Grand Chambéry pour l'année 2024.

le président,
Thierry Repentin





**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Délibération I-Parapheur

Numéro attribué à l'acte :

044-25 C

Objet de l'acte :	RD - Rapport sur la situation en matière de développement durable - Année 2024
Classification Préfecture :	8 - Domaines de compétences par thèmes 8 - Environnement
Date de l'acte :	13 février 2025
Annexe(s) :	rapport développement durable

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20250213-lmc1H33066H1-DE
Identifiant unique de l'acte :	lmc1H33066H1

Date de transmission en Préfecture :	14 février 2025
Date de réception en Préfecture :	14 février 2025
Date de publication sur le site internet:	vendredi 14 février 2025